

Assemblée communale du 13 décembre 2022

En présence de 18 personnes, M. Luc Déglise, Syndic, ouvre cette assemblée communale ordinaire, en saluant tous les participants et en les remerciant d'avoir répondu favorablement à l'invitation du Conseil communal.

Le nombre de personnes ayant le droit de vote au niveau communal est de 17.

Se sont excusés : M. et Mmes Christophe et Jacqueline Kilchoer, Béatrice Lehner.

L'Assemblée a été convoquée par avis dans la Feuille Officielle n°48 du 2 décembre 2022 et par tout-ménage. Selon l'art. 18 de la LCo, l'Assemblée vote à main levée, à moins qu'une demande de vote à bulletin secret soit admise par 1/5 des citoyens présents.

Le tractanda suivant est proposé aux citoyens :

1. **Procès-verbal de l'assemblée communale du 9 juin 2022**
2. **Rapport d'activités du Conseil communal**
3. **Budgets 2023 – présentation et approbation**
4. **Route cantonale de la Crausa – modifications des propriétés communales**
 - a) **présentation et approbation**
 - b) **délégation de compétence en vue de la signature du verbal**
5. **Modification des statuts du Réseau Santé Sarine – présentation et approbation**
6. **Modification des statuts de l'Association pour le service officiel des curatelles de la Haute-Sarine – présentation et approbation**
7. **Règlement scolaire – présentation et approbation**
8. **Nomination de l'organe de révision**
9. **Divers**

Aucune remarque n'est émise au sujet du tractanda.

M. Frédéric Gendre est nommé scrutateur.

M. le Syndic communique les mutations du contrôle des habitants, enregistrées depuis la dernière assemblée communale.

Population : 72 habitants dont 43 électeurs et électrices et 19 personnes de nationalité étrangère. 11 enfants et jeunes ont moins de 18 ans.

Départs depuis la dernière assemblée :

- M. et Mme Yves et Andréa Clément et leur fils Nolan le 30.11.2022 pour Ependes FR

Arrivées depuis la dernière assemblée :

- Mme Anne Lemaire, arrivée le 01.10.2022
- M. Alexandre Schneuwly, arrivé le 01.10.2022

Décès :

Aucun

Naissances :

- Naissance de Mathéo Gaillard le 13.06.2022, fils d'Amélie Falcone et Benjamin Gaillard.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 13 décembre 2022

Comme mentionné dans la convocation à l'assemblée communale, le procès-verbal de l'assemblée du 9 juin 2022 n'est pas lu. Il était à disposition des citoyens sur le site internet de la commune ou au bureau communal.

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 9 juin 2022 est accepté à l'unanimité, avec remerciements à son auteure.

M. Henri Gendre demande si une discussion aura lieu concernant le chemin piétonnier jusqu'à l'arrêt de bus.

M. Luc Déglise répond par l'affirmative. Ce point sera discuté dans les budgets.

2. Rapport d'activités du Conseil communal

M. le Syndic informe les citoyens du rapport d'activités du Conseil communal.

Le Conseil communal s'est réuni à 14 reprises depuis la dernière assemblée du mois de mai 2022.

Il a traité principalement les sujets suivants :

ARS - Association régionale de la Sarine

L'Association régionale de la Sarine a été constituée formellement le 30 juin.

Le comité de direction est composé de 12 personnes.
L'assemblée des délégués est composée d'un délégué au minimum par commune.
Le secrétariat général sera assuré par le personnel de l'Agglo dès le 1^{er} janvier 2023.
Sa tâche la plus urgente est la finalisation du Plan directeur régional.
Ce dernier est en examen préalable et rencontre des divergences auprès du SeCA.
Il s'agit de spatialiser les territoires d'urbanisation et les zones d'activité.
Le plan directeur devrait être approuvé en novembre 2023.
D'autres tâches régionales seront intégrées, par exemple le tourisme.

Nouvelle Agglo

Le périmètre provisoire a été défini par le Conseil d'Etat et mis en consultation jusqu'au 31 octobre 2022.

Le syndic rappelle les enjeux de la nouvelle Agglo.

La commune de Villarsel-sur-Marly est intégrée dans le périmètre provisoire.

Le périmètre définitif sera connu d'ici au 31 décembre 2022.

Il vaut mieux faire partie de l'Agglo afin de pouvoir donner son avis.

Les communes observatrices n'ont pas la possibilité de prendre part aux discussions.

La Préfecture dispose de deux ans pour mettre en œuvre cette nouvelle association de communes, conformément à la loi cantonale.

Home en Haute-Sarine

Le site d'Ependes a été privilégié par toutes les communes de la Haute-Sarine.
Le comité directeur du Réseau Santé Sarine (RSS) a approuvé ce choix et privilégie également ce site.

Un comité de projet a été constitué avec des représentants des communes et du RSS.
Cependant, la modification du PAL d'Ependes est toujours en suspens suite à des oppositions à la mise en zone d'intérêt général de cette parcelle (en cours de traitement au Tribunal cantonal).

La suite dépend donc de la décision du Tribunal cantonal.

M. Henri Gendre demande où est située cette parcelle.

Luc Déglise explique qu'elle se trouve à côté du magasin Denner, en direction de Ferpicloz.

M. Benjamin Gaillard demande si l'option du site des Peupliers est balayée.

M. Luc Déglise répond par l'affirmative. Ce home est trop décentré.

M. Dominique Gendre rajoute qu'il existait aussi un projet sur Le Mouret. Celui-ci a été abandonné car les propriétaires ne voulaient plus vendre le terrain.

Chemin piétonnier – arrêt de bus

Comme demandé par vote lors de la dernière assemblée, l'étude a été réalisée et présentée au Service des ponts et chaussées.

Le SPC a émis un préavis positif.

La réalisation d'un chemin piétonnier peut se faire sans démarche administrative.

Le Conseil communal a demandé deux devis.

Cet objet sera présenté ce soir dans le cadre du budget d'investissement 2023.

Révision du PAL

Le dossier a été transmis le 25 février au SeCA pour approbation finale.

Tous les services ont rendu leur préavis.

Le SeCA devrait rendre sa décision sous peu.

Etude démographique du district - Microgis

Cette étude a été effectuée à la demande des associations du CO, du Réseau Santé Sarine ainsi que de la Ville de Fribourg.

Les résultats sont les suivants :

Cycles d'orientation : les effectifs sont en constante augmentation jusqu'en 2040 (16 à 20 classes supplémentaires devront ouvrir.)

EMS du district :

2025 – 2030 : + 4 homes dont celui projeté à Ependes ; agrandissement de l'EMS de Marly

2035 – 2040 : + 3 homes, lieux non définis

CO de Marly : + 6-7 classes à l'horizon 2030. La rénovation et l'agrandissement du bâtiment sont donc indispensables.

Cette étude permettait de confirmer que les projets en cours correspondaient à nos besoins futurs.

Nous ne savons pas comment la population va évoluer, notamment s'agissant des soins à domicile. En effet, de plus en plus de personnes « jeunes » (60 à 70 ans) en ont besoin.

En ce qui concerne les CO également, les élèves en classe spécialisée comptent comme 2 ou 3 unités chacun.

A préciser que le comportement de la population ne peut pas être pris en compte dans cette étude démographique

En 2015, une étude a déjà été réalisée. On peut constater qu'en 2022, nous nous trouvons dans le tir par rapport à ce qui avait été prédit.

Gouvernance régionale

Dans le cadre de la révision de la Loi sur les communes, la température a été prise dans tous les districts.

Les options sont les suivantes :

- Fusions de communes à intensifier
- Niveau intermédiaire entre les communes et le canton, par exemple un parlement de district
- Renforcement des associations de communes afin de préserver voire renforcer l'autonomie communale

Pour notre district, c'est ce dernier modèle qui est privilégié.

En tant que petite commune, le syndic informe que nous avons tout à fait notre mot à dire. Il faut se coordonner avec les délégués des autres communes. Nous arrivons ainsi à nous faire entendre et faire passer nos idées et points de vue.

Divers

Association Crèche Capucine

Une succursale a ouvert à Treyvaux afin de pallier au manque de place à la crèche de Le Mouret.

Service officiel des curatelles de la Haute-Sarine

M. Jean-Louis Sciboz, chef de service, part à la retraite au 30 avril 2023.

L'engagement de son remplaçant est en cours.

3^{ème} centre scolaire primaire de Marly

Les travaux ont pris du retard en raison de la livraison des matériaux. L'ouverture, initialement prévue à la rentrée 2023, est reportée en août 2024.

Application ISarine

Il s'agit d'une application mobile mise en place et payée par l'Association régionale de la Sarine. Elle permet aux communes de diffuser des informations (travaux, coupures d'eau etc.) à l'intention des citoyens, lesquels ont la possibilité de s'abonner aux communes qui les intéressent.

Elle devrait être disponible sur les plateformes de téléchargement au printemps 2023. Une information sera publiée sur le site internet de la commune.

Diverses visites dans notre commune

Le Conseil communal a rencontré :

- La Préfète et son conseiller juridique

Cette visite avait pour but de faire connaissance avec les conseillers communaux du district.

Elle a permis d'échanger sur tous les sujets souhaités.

- Les représentants de la Société des remontées mécaniques de La Berra

Ont présenté leurs chiffres, leurs projets et ont sollicité une augmentation de la participation communale.

Le renouvellement de la convention avec une participation de Fr. 5.- / habitant a ensuite été accepté par le Conseil.

La majorité des communes a adhéré à cette augmentation.

Le syndic rappelle que les enfants de notre commune peuvent ainsi profiter gratuitement des infrastructures dans le cadre scolaire.

- La police de proximité

Elle a présenté ses activités dans le secteur et les statistiques des interventions dans la commune. 25 visites environ ont été effectuées en 2021 sur le territoire communal.

Elle prévoit pour le futur :

- 2023 : être proche des citoyens (rondes à pied)
- Modification des secteurs (La Ville de Fribourg deviendra 1 seul secteur, alors qu'actuellement, une partie est rattachée à notre secteur.)

Sortie des 3 Conseils

Le Conseil communal de Villarsel-sur-Marly a organisé une sortie avec les conseils communaux de Marly et Pierrafortscha.

Les participants ont pris part à une visite du Musée d'art et d'histoires de Fribourg, avec pour excellente guide, Mme Maria Progin.

Divers

En plus des points susmentionnés, le Conseil communal a, comme de coutume, traité les affaires courantes. Les conseillers ont en outre pris part à de nombreuses séances et représentations, telles que des assemblées de délégués et comités de directions.

De plus, les membres du Conseil communal sont actifs dans plusieurs comités et associations intercommunales.

M. le Syndic en profite pour remercier ses collègues du Conseil communal pour leur disponibilité, leur travail et leur engagement.

Des remerciements sont adressés tout spécialement à la secrétaire et à la caissière.

M. Luc Déglise ouvre la discussion au sujet du rapport d'activité du Conseil communal.

La parole n'étant pas demandée, M. le Syndic propose de passer au point suivant de l'ordre du jour.

3. Budget 2023 – présentation et approbation

Le syndic présente le budget 2023 et commente les chapitres qui font l'objet de modifications.

FONCTIONNEMENT

a) Administration générale

L'ancien poste « Traitement du personnel administratif » a été divisé en deux comptes différents. Une partie se retrouve dans le sous-chapitre « Administration des finances et des contributions » et la seconde dans « Services généraux, autres ».
Le Conseil propose d'augmenter le salaire du personnel communal.

« Amortissements planifiés des bâtiments administratifs »

Avec l'ancien plan comptable, la valeur du four communal se montait avant à Fr. 1.-.
Le nouveau plan comptable MCH2 impose aux communes de revoir les amortissements obligatoires. La valeur du bâtiment s'élève dès lors à Fr. 6'305.60.

b) Ordre et sécurité publics, défense

« Participation au Service officiel des curatelles »

En augmentation en raison du changement de chef de service. En effet, le chef de service actuel n'avait pas suivi la formation de curateur. Le nouveau curateur engagé a fait une Haute-Ecole. Son salaire doit être revu à la hausse. De plus, du personnel administratif supplémentaire a été engagé en raison d'un nombre de dossiers de plus en plus important et lourds à traiter.

Service du feu, « Participation à l'association intercommunale »

Le service du feu est désormais intégré dans le Réseau Santé Sarine.

Des informations complémentaires à ce sujet seront communiquées dans le point 5.
La taxe non-pompier encaissée diminue. Elle passe de Fr. 150.- à 100.-.

c) Formation

« Participation au cycle d'orientation »

En légère diminution. La participation est calculée sur le nombre d'habitant, qui est en baisse.

d) Sports et loisirs

« Subvention aux sociétés sportives locales (La Berra, Piscine Marly) »

Augmentation à Fr. 5.00 par habitant pour SRM La Berra.

Nouvelle participation de Fr. 10.00 par habitant pour la piscine de Marly.

« Participation Passeport - Vacances – Piscine »

Le Conseil communal souhaite soumettre la proposition à l'Assemblée quant à la création d'un nouveau poste pour le subventionnement des abonnements de la piscine de Marly aux habitants. Les communes de Marly, Pierrafortscha et Ferpicloz subventionnent ces abonnements à hauteur de Fr.100.- par habitant et par année.
Le Conseil a mis Fr. 300.- au budget. Il n'a aucune idée du nombre de demandes que nous recevrons.

L'Assemblée est libre d'accepter ou non.

Ce point sera voté séparément.

e) Prévoyance sociale

« Subventions aux crèches et garderies »

En diminution en raison d'un nombre d'enfants gardés moins élevé.

« Contribution des communes Fonds cantonal de l'emploi »

En augmentation.

f) Impôts

« Péréquation financière intercommunale »

Pour la 1^{ère} fois, notre commune est contributrice et ne touche pas de ressources.

Résumé du budget de fonctionnement :

- Total des charges : Fr. 327'087.00

- Total des produits : Fr. 319'898.20

- Déficit : Fr. 7'188.80

M. le Syndic demande s'il y a des questions concernant les comptes de fonctionnement.

La parole n'est pas demandée.

Abonnements de Marly Piscine - subventionnement

M. Luc Déglise ouvre la discussion au sujet du budget de Fr. 300.00 pour l'année 2023, destiné à subventionner un abonnement par personne et par année à hauteur de Fr. 100.00 chacun pour la piscine de Marly.

M. Henri Genre demande quel le prix de l'abonnement annuel.

M. Luc Déglise informe qu'il se monte à Fr. 450.00 pour les adultes (Fr. 300.00 pour les personnes AI/AVS...).

M. Benjamin Gaillard indique qu'évidemment si 20 personnes revendiquent une subvention, cela va créer un trou de Fr. 2'000.00 dans le budget. A Marly, seules 30 personnes ont fait part d'une demande. A l'échelle, nous devrions nous en sortir.

M. Frédéric Gendre demande si ce subventionnement sera reconduit chaque année.

M. Luc Déglise répond que non, il est pour le moment seulement prévu dans le budget 2023. Aucune convention avec la piscine de Marly n'a été signée. Cette subvention est proposée à bien plaisir en fonction de la décision de l'Assemblée communale.

Luc Déglise indique que nous avons reçu un courrier de Marly Piscine nous proposant de subventionner les abonnements vendus pour les citoyens de notre commune. Le Conseil communal a décidé d'allouer un montant au budget. Nous n'avons pas demandé à la piscine la liste des personnes qui ont acheté un abonnement. Cette subvention est dans le but de promouvoir la piscine régionale.

Mme Evelyne Gendre demande si une information sera communiquée par tout ménage.

M. Luc Déglise répond que le Conseil ne le prévoit pas. L'information apparaîtra sur le site internet de Marly Piscine et que l'Assemblée communale est mise au courant.

M. Benjamin Gaillard informe que la commission financière a pris connaissance de ce montant budgétisé et se positionne favorablement. Il subsiste un faible risque quant au nombre de personnes faisant part d'une demande, mais pour le côté sportif et culturel, il est utile de contribuer à l'abonnement pour le citoyen.

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic passe au vote.

A la question « Que toutes celles et ceux qui acceptent de subventionner à hauteur de Fr. 100.- un abonnement par année et par habitant pour la piscine de Marly, s'expriment par main levée ».

OUI : 17
NON : 0
ABSTENTION : 0

Le subventionnement de Fr. 100.- par abonnement et par année pour la piscine de Marly est approuvé à l'unanimité.

Approbation du budget 2023 de fonctionnement

Le Syndic ouvre la discussion concernant le budget de fonctionnement.

La parole n'étant pas demandée, M. Luc Déglise passe la parole à M. Benjamin Gaillard pour la lecture du rapport de la commission financière.

« Rapport de la commission financière de la Commune de Villarsel-sur-Marly

*Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs,*

En vue de l'adoption du budget 2023 et selon le mandat qui leur a été confié, les membres de la commission financière ainsi que le chef des finances, M. Luc Déglise, se sont réunis le vendredi 02 décembre au bâtiment communal. Armée de ses 5 membres, la commission a débuté la séance en vue des observations et de l'adoption de la prévision du prochain exercice.

Budget du compte des résultats

Après un contrôle, comptes par comptes ainsi que divers pointages, nous n'avons aucune remarque en ce qui concerne les comptes des résultats hormis les points relevés par le chef des finances lors de son explication. En grande ligne, le peu de variation sont le résultat de péréquation, d'indice potentiel fiscal ou de diminution démographique de la commune. En plus clair, de corrections

mathématiques hormis l'amortissement obligatoire selon la nouvelle réforme MCH2.

Bernadette Gendre - Jacqueline Kilchoer - Roch Dupraz – Pascal Droux – Benjamin Gaillard

Fait à Villarsel-sur-Marly, le 12 décembre 2022 »

Le Syndic remercie la commission financière pour son rapport et son travail.

Le Syndic passe au vote concernant le budget 2023 de fonctionnement.

A la question « Que toutes celles et ceux qui acceptent le budget 2023 de fonctionnement s'expriment par main levée ».

OUI : 17
NON : 0
ABSTENTION : 0

Le budget 2023 de fonctionnement tel que présenté est approuvé à l'unanimité.

M. Luc Déglise passe ensuite à la présentation du budget d'investissement.

INVESTISSEMENTS

Cheminement piétonnier

Le Conseil communal a décidé de faire voter cet investissement séparément.

M. Luc Déglise passe la parole à M. Dominique Gendre concernant le cheminement piétonnier jusqu'à l'arrêt de bus.

Pour rappel, l'Assemblée a accepté d'abandonner l'idée d'un abribus et d'aménager à la place un chemin piétonnier jusqu'à l'arrêt de bus.

Ce chemin sera entièrement sur le domaine public cantonal. Une emprise sur le terrain du propriétaire du pré n'est pas nécessaire. Le chemin sera goudronné et sa largeur sera d'1m30. Le tracé est affiché.

M. Pascal Droux demande s'il est vraiment nécessaire de goudronner ce chemin.

M. Alphonse Kilchoer explique qu'en cas d'orage, s'il s'agit de gravier, ce dernier va raviner et pourrait même boucher les grilles.

M. Pascal Droux demande si le chemin touche la route cantonale.

M. Luc Déglise confirme que oui, le tracé se situe sur la banquette cantonale actuelle. Il sera attenant à la route cantonale.

M. Pascal Doux aurait préféré que le chemin soit situé à la hauteur du pré pour des raisons sécuritaires.

Mme Laurence Déglise demande qui se chargera du déneigement de ce chemin.

M. Dominique Gendre explique que c'est déjà la commune qui déneige l'arrêt de bus. Le cheminement piétonnier sera fait en même temps.

Pour M. Pascal Droux, une largeur d'1m30 pour ce chemin lui paraît démesurée.

M. Dominique Gendre répond que cette largeur correspond à la bande qui se trouve à la limite du domaine cantonal.

M. Luc Déglise complète cette information. Il est prévu d'utiliser tout l'espace disponible, soit ce que les cantonniers fauchent à l'heure actuelle. Le Conseil est d'avis que cela améliorera la sécurité.

M. Frédéric Gendre pense qu'il est opportun d'utiliser tout l'espace disponible. Il faut penser aux poussettes et aux chaises roulantes.

M. Benjamin Gaillard est favorable à ce projet et argumente. L'abribus n'est pas autant sécuritaire qu'escompté et le cheminement piétonnier améliorera la sécurité.

M. Pascal Droux ne voit pas en quoi un chemin attenant à la route est plus sécuritaire.

M. Benjamin Gaillard fait remarquer qu'à l'heure actuelle, lorsque la route n'est pas déneigée ou que le champ n'est pas fauché, les gens ont tendance à marcher sur la route. Ce chemin sera comme un trottoir bas. C'est la seule solution possible.

M. Luc Déglise précise que si nous voulons un trottoir, c'est une toute autre procédure.

M. Henri Gendre est d'avis qu'un marquage au sol pour délimiter le chemin de la route serait opportun.

M. Dominique Gendre confirme que cette remarque sera prise en considération.

M. Pascal Droux rajoute qu'il faudrait une ligne continue, faute de quoi les automobilistes vont mordre sur ce cheminement.

M. Luc Déglise rappelle qu'il s'agit du domaine public cantonal. Le Conseil fera les démarches pour un marquage au sol. Si ce marquage s'avère impossible, le Conseil n'entreprendra rien avant la prochaine assemblée.

Le budget pour cet ouvrage est estimé à Fr. 13'000.-.

M. Luc Déglise précise encore que le vote s'effectue sous réserve d'un marquage adéquat pour distinguer le cheminement piétonnier de la route.

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic propose de passer au vote.

A la question « Que toutes celles et ceux qui acceptent le projet d'aménagement d'un cheminement piétonnier jusqu'à l'arrêt de bus, tel que présenté, s'expriment par main levée ».

OUI : 16
NON : 1
ABSTENTION : 0

Le projet d'aménagement d'un cheminement piétonnier jusqu'à l'arrêt de bus tel que présenté est approuvé à la majorité.

Le syndic poursuit avec la présentation des investissements budgétisés pour 2023.

Suite du budget d'investissement

- Rénovation des bâtiments de service : Fr. 350.00
Pose d'une moustiquaire dans le four communal
- Aménagements routiers, crédit d'étude : Fr. 25'000.00
Route de la Crausa, pont sur la Nesslera, chemins agricoles, chemin piétonnier jusqu'à l'arrêt de bus
- Réfection de conduites et BH : Fr. 800.-
- Plan PIEP : Fr. 6'500.00
- Plan PAL : Fr. 2'000.00
Coûts résiduels liés au PAL

Résumé du budget d'investissement :

- Total des charges : Fr. 34'650.00
- Total des produits : Fr. 0.00
- Déficit : Fr. 34'650.00

M. le Syndic donne des explications concernant le pont sur la Nesslera.

Nous avons constaté que les barrières de ce pont étaient cassées. Les communes ont l'obligation légale de sécuriser ce pont, étant donné que cet ouvrage fait partie d'un sentier public. Le pont se situe à la limite communale avec Tentlingen. Nous avons demandé une offre pour la réparation des barrières, laquelle est devisée à Fr. 5'000.00. La commune de Tentlingen est d'accord de participer par la moitié.

M. Pascal Droux demande depuis quand les barrières sont cassées.

M. Dominique Gendre lui répond qu'elles sont endommagées depuis cette année.

M. le Syndic demande s'il y a d'autres questions ou commentaires concernant le budget d'investissement.

La parole n'étant plus demandée, M. Luc Déglise cède une nouvelle fois la parole à M. Benjamin Gaillard pour la lecture du rapport de la commission financière.

« Budget des investissements

Tout comme celui des résultats, le budget des investissements nous a été bien justifié. Les futures charges ont été calculées prudemment et avec une marge de manœuvre. L'aménagement du nouveau trottoir d'acheminement à l'arrêt du bus a suscité quelques remarques quant au prix mais, toutefois moins cher qu'un abribus complet. Le pont de la Nesslera est une nécessité encore plus importante afin et surtout d'éviter les accidents.

En guise de conclusion, nous vous recommandons d'accepter ces budgets tels qu'ils vous ont été présentés.

Nous profitons de remercier le conseil communal et ses membres pour tout le travail effectué durant l'année ainsi que toutes les personnes gravitant autour de ce bon train.

Enfin, au nom de la commission financière, nous souhaitons à tous nos concitoyens de belles fêtes de fin d'année.

Bernadette Gendre - Jacqueline Kilchoer - Roch Dupraz – Pascal Droux – Benjamin Gaillard

Fait à Villarsel-sur-Marly, le 12 décembre 2022 »

M. le Syndic réitère ses remerciements à la commission financière.

La parole n'étant pas sollicitée, M. le Syndic passe au vote.

A la question « Que toutes celles et ceux qui acceptent le budget d'investissement 2023 s'expriment par main levée ».

OUI : 17
NON : 0
ABSTENTION : 0

Le budget 2023 d'investissement tel que présenté est approuvé à l'unanimité.

4. Route cantonale de la Crausa – modifications des propriétés communales

a) Présentation et approbation

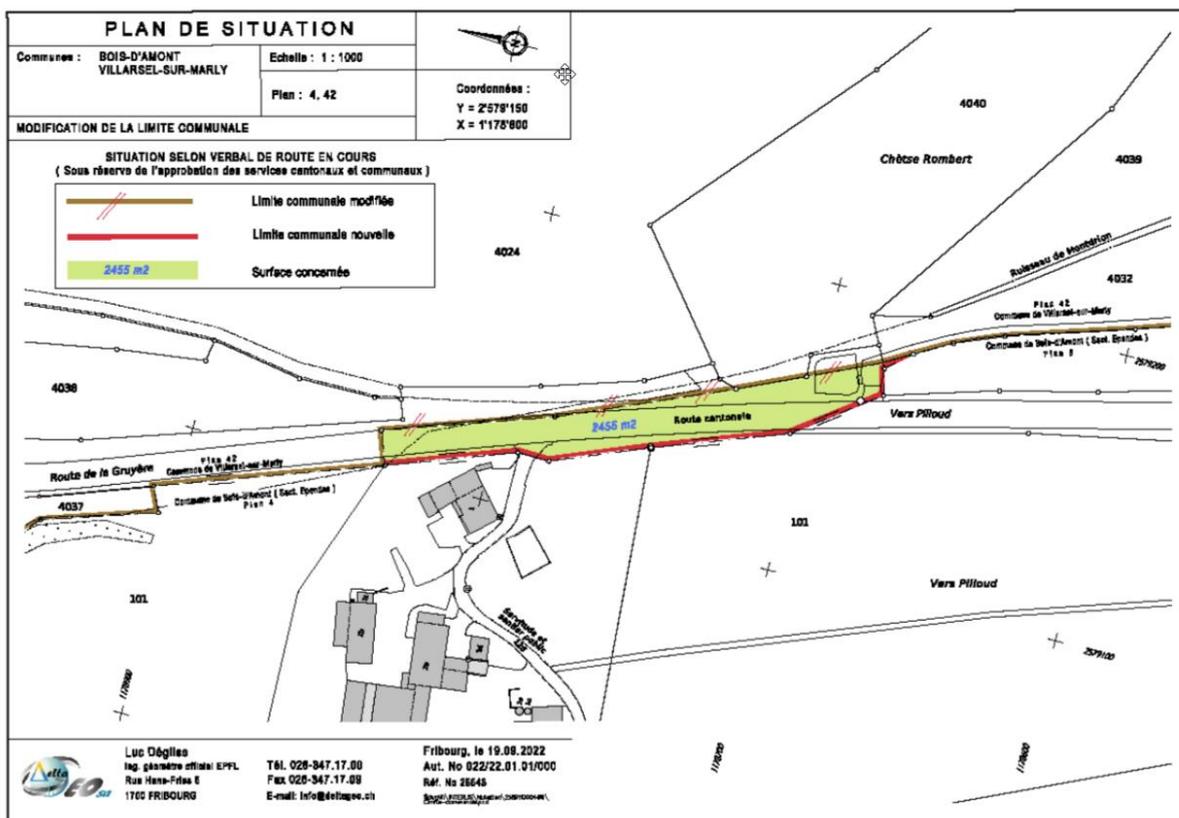
Les travaux entrepris depuis 2021 par le canton concernant la réfection de la route de La Crausa sont à présent terminés. Dans le cadre de ce projet, les limites des domaines publics et communales ont été adaptées aux nouveaux tracés routiers.

En tout, 3 objets distincts sont présentés.

M. le Syndic affiche les différents plans et les commente.

1. Modification de la limite communale avec Bois-d'Amont

Afin de simplifier le tracé foncier, un déplacement de la limite communale entre les communes de Villarsel-sur-Marly et Bois-d'Amont a été proposé. Cela concerne une surface de 2'455 m² de route cantonale (en vert) qui est transférée du territoire de Bois-d'Amont à celui de Villarsel-sur-Marly.

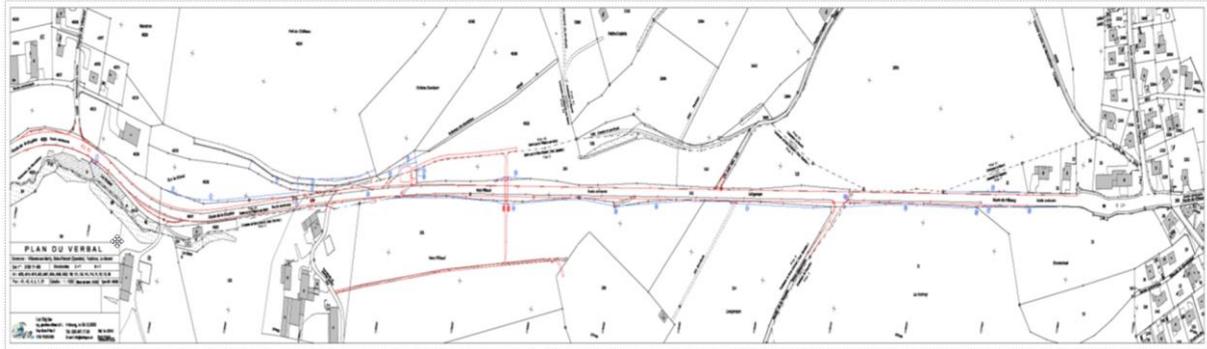


Désormais, la limite communale suit les limites des parcelles.

M. Dominique Gendre précise que cela évite que le bassin de rétention soit partagé sur deux communes. Il se retrouve ainsi entièrement sur notre territoire communal.

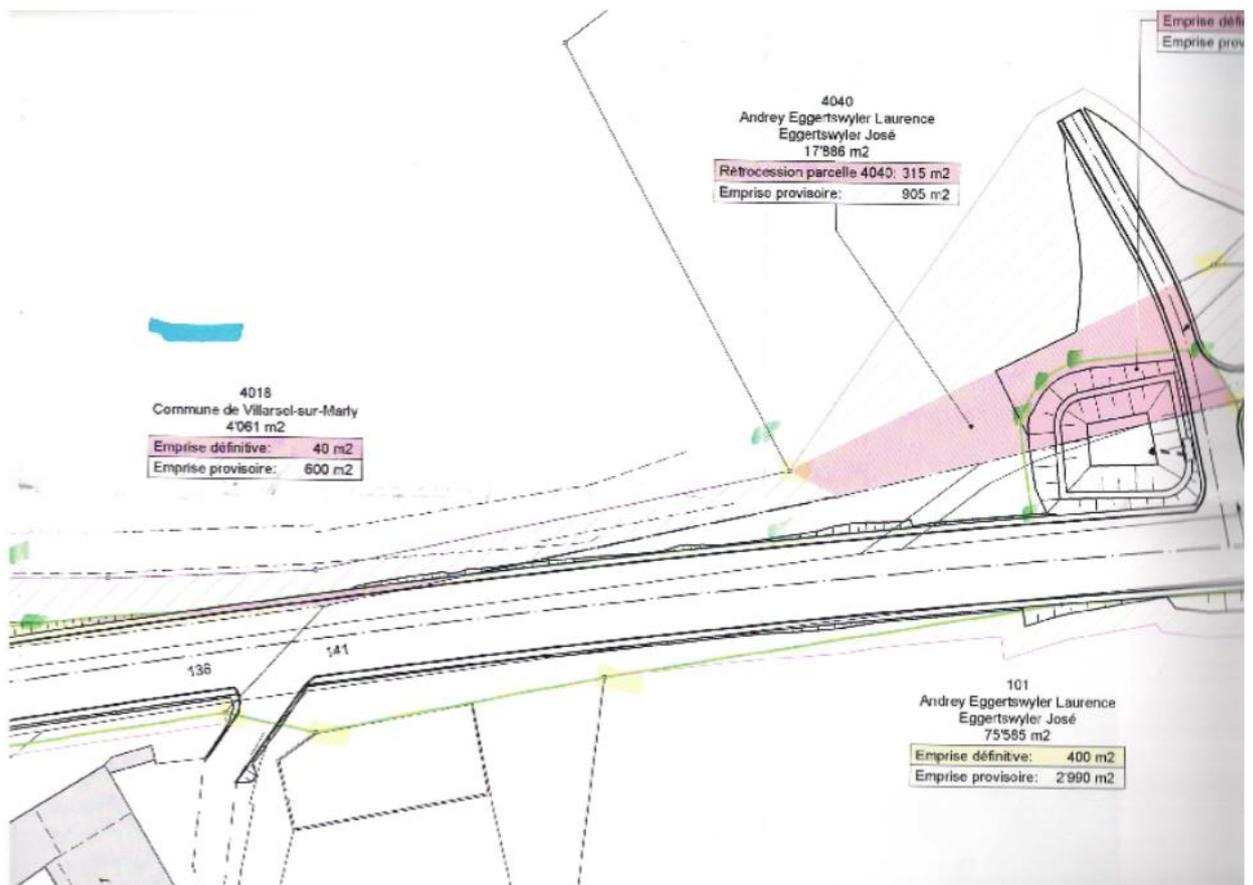
2. Transfert de surfaces conformément au projet et aux conventions signées :

- Cession des No bleus 5-8-9-11 d'env. 1'062 m² au lieu de 865 m² pour le prix d'env. Fr. 2'000.-
- + environ 450 m² No bleu 5 pour des questions d'exploitation
- Verbal à soumettre au Service du cadastre et de la géomatique et au Service des ponts et chaussées.



3. Cession de 382 m² à l'art. 4038 afin de faciliter l'exploitation agricole :

- Une discussion a eu lieu avec les propriétaires, M. et Mme Eggertswyler.
- L'Autorité foncière a donné son accord, avec détermination du prix licite.
- Vente du No bleu 7 de 382 m² à Fr. 2.94 : Fr. 1'123.10
- Frais à charge des acquéreurs



M. Dominique Gendre explique que la partie en vert était à bien plaisir exploitée par l'agriculteur avec l'art. 4038. Il s'agit d'une bande d'1m50. Le Conseil communal propose de lui vendre ce terrain.

Etant donné qu'il s'agit de terrain agricole, le prix est fixé par l'Autorité foncière.

M. Luc Déglise rajoute que les prix ont été définis dans le cadre de la convention par le canton.

Concernant la cession du terrain de M. et Mme Eggertswyler à la commune (en violet), l'article suit la bordure. Il s'agissait d'une question de logique.

M. Dominique Gendre indique que ces modifications auront pour conséquence moins d'encaissement de parchets communaux l'année prochaine, mais sans grande différence. Les contrats seront refaits pour une nouvelle période.

M. Luc Déglise présente les projets de conventions qui seront signées.

M. José Eggertswyler a déjà accepté toutes les conditions, les coûts et frais étant à sa charge.

M. Dominique Gendre rajoute que nous avons pris part aux séances de chantier sur place, elles étaient constructives.

M. Henri Gendre demande si, comme il s'agit d'un verbal de route, il n'y a pas besoin de se rendre chez un notaire ?

M. Luc Déglise confirme qu'effectivement il ne sera pas nécessaire de passer par un notaire. Nous avons l'accord de la conservatrice et de l'Autorité foncière.

b) Délégation de compétence en vue de la signature du verbal

Le Conseil communal a besoin de l'accord de l'Assemblée pour signer ces 3 transferts de propriétés.

M. le Syndic propose donc de passer au vote.

« Que celles et ceux qui acceptent que le Conseil communal signe le verbal relatif aux objets suivants :

- Modification de la limite communale avec Bois-d'Amont
- Transfert de surfaces conformément au projet et aux conventions signées
- Cession de 382 m² à l'art. 4038 afin de faciliter l'exploitation agricole

tels qu'ils viennent d'être présentés, s'expriment par main levée »

OUI : 17
NON : 0
ABSTENTION : 0

L'Assemblée communale accepte à l'unanimité que le Conseil communal signe le verbal relatif aux objets suivants :

- Modification de la limite communale avec Bois-d'Amont
- Transfert de surfaces conformément au projet et aux conventions signées
- Cession de 382 m² à l'art. 4038 afin de faciliter l'exploitation agricole.

5. Modification des statuts Réseau Santé de la Sarine – présentation et approbation

M. Luc Déglise, syndic, présente le projet.

L'Assemblée des délégué-e-s du Réseau Santé de la Sarine (RSS) du 1^{er} juin 2022 a adopté les modifications des statuts du RSS permettant de répondre à la loi sur la défense incendie du canton de Fribourg (LDIS), et d'intégrer ainsi la défense-incendie et les secours. En d'autres termes, les sapeurs-pompiers au sein du réseau.

M. le Syndic donne des informations au sujet des origines de la réforme, du contexte général, des conséquences de la modification des statuts ainsi que de la nouvelle organisation.

Le législatif de chaque commune doit approuver la modification des statuts du RSS. Les statuts étaient consultables sur le site internet de la commune. Dès lors, ils ne seront pas intégralement lus.

M. Luc Déglise commente les articles qui ont fait l'objet d'une modification.

Y a-t-il des questions relatives aux modifications des statuts de l'association du Réseau Santé de la Sarine ?

Comme la parole n'est pas demandée, M. le Syndic propose de passer au vote.

A la question « Que toutes celles et ceux qui acceptent la modification des statuts du Réseau Santé de la Sarine s'expriment par main levée ».

OUI :	17
NON :	0
ABSTENTION :	60

La modification des statuts du Réseau Santé de la Sarine est approuvée à l'unanimité par l'Assemblée.

6. Modification des statuts de l'Association pour le service officiel des curatelles de la Haute-Sarine – présentation et approbation

En préambule, M. le Syndic informe que les statuts ont été adaptés en raison de la fusion des communes d'Ependes, Arconciel et Senèdes (Commune de Bois-d'Amont), ainsi que l'entrée en vigueur de la Loi sur les Finances communales (LFCOM) au 1^{er} janvier 2021.

Les statuts modifiés ont été approuvés par l'Assemblée des délégués de l'Association pour le service officiel des curatelles de la Haute-Sarine en date du 5 octobre 2022. Ils doivent désormais être soumis aux législatifs des communes membres.

Les statuts modifiés pouvaient être consultés 10 jours avant l'Assemblée communale sur le site internet de la commune ainsi qu'au bureau communal. Ils ne sont donc pas lus.

Aussi, seuls les articles qui ont fait l'objet de modifications sont présentés.

Etant donné qu'il n'y a aucune question de la part de l'Assemblée, M. le Syndic propose de passer au vote.

A la question « Que toutes celles et ceux qui acceptent la modification des statuts de l'Association pour le service officiel des curatelles de la Haute-Sarine s'expriment par main levée ».

OUI : 17
NON : 0
ABSTENTION : 0

La modification des statuts de l'Association pour le service officiel des curatelles de la Haute-Sarine est approuvée à l'unanimité.

7. Règlement scolaire – présentation et approbation

Le règlement scolaire pouvait être consulté 10 jours avant l'Assemblée communale sur le site internet de la commune ainsi qu'au bureau communal.

M. le Syndic parcourt le règlement et donne des explications.

Il s'agit de modifications mineures. L'art. 6 a été complété comme suit :

Art. 6.-¹ *Lorsqu'un ou une élève du cercle scolaire est autorisé-e à fréquenter l'école d'un autre cercle scolaire pour des raisons de langue, le Conseil communal perçoit une participation auprès des parents.*

² *Cette participation correspond au montant effectif de la participation demandée par le cercle scolaire d'accueil mais, au maximum, à 3'000 francs par élève et par année scolaire. Si l'école fréquentée est la Deutschsprachigen Regionalschule Freiburg, le montant facturable aux parents est d'au maximum 5'000 francs par élève et par année scolaire.*

La commission financière a pris connaissance de ce règlement et a émis un préavis favorable.

M. le Syndic demande s'il y a des questions.

Au niveau organisationnel, Henri Gendre demande pour quelles raisons nous devons faire un règlement étant donné que nous faisons partie d'un même cercle scolaire avec les communes de Marly et Pierrafortscha.

M. Luc Déglise explique que chaque commune doit avoir son propre règlement scolaire. Aussi, les trois communes du cercle ont un règlement identique, basé sur un règlement type. Nous disposons d'une convention scolaire pour régler le reste.

M. Henri Gendre demande si nous sommes liés par la loi scolaire pour tous les points ou si nous avons un pouvoir d'appréciation.

M. Luc Déglise répond que nous avons certaines libertés. La loi cantonale fixe des maximas. Les trois communes se sont entendues sur ces points.

M. Henri Gendre souhaite des précisions concernant l'art. 6.

M. Luc Déglise répond que si un enfant de Villarsel-sur-Marly dont les parents sont reconnus germanophones, il n'est pas possible pour l'enfant de suivre sa scolarité à l'école publique de Marly car celle-ci est francophone. L'enfant va donc dans une école germanophone, par exemple l'école libre publique. La commune peut facturer un supplément aux parents.

M. Henri Gendre indique que cela est pourtant contraire à la gratuité de l'école. La liberté d'établissement est un droit constitutionnel.

M. Luc Déglise affirme que le changement d'établissement est possible, mais il faut une demande motivée et une autorisation de l'Inspectorat scolaire.

Si l'école libre publique facture 18'000.-, la commune peut refacturer aux parents une participation de maximum Fr. 3'000.-

Si les parents veulent s'établir dans une commune francophone et ne pas scolariser leurs enfants en français, il s'agit de leur choix.

A la question « Que toutes celles et ceux qui acceptent le règlement scolaire le manifestent par main levée ».

OUI :	16
NON :	0
ABSTENTION :	1

Le règlement scolaire est approuvé.

8. Nomination de l'organe de révision

Selon l'art. 98 al. 2 de la LCo, les communes peuvent nommer un organe de révision pour une durée de 1 à 3 ans, renouvelable pour une durée maximale de 6 ans.

La fiduciaire Ruffieux SA à Bulle a révisé les comptes de la commune de 2019 à 2021. Elle peut donc être nommée une nouvelle fois.

Aussi, le Conseil communal et la caissière proposent d'octroyer le mandat à la fiduciaire Ruffieux SA à Bulle pour les années 2022 à 2024.

Conformément à la loi, c'est à la commission financière qu'il revient d'émettre un préavis de nomination.

Aussi, M. Luc Déglise donne la parole à M. Benjamin Gaillard.

M. Benjamin Gaillard recommande, au nom de la commission financière, d'octroyer le mandat à la fiduciaire Ruffieux SA à Bulle pour les années 2022 à 2024.

Le Syndic remercie la commission financière pour son préavis.

La parole n'étant pas demandée, il est procédé au vote.

A la question « Que toutes celles et ceux qui acceptent la nomination de la fiduciaire Ruffieux SA à Bulle pour la révision des comptes 2022, 2023 et 2024 de notre commune s'expriment par main levée ».

OUI : 17
NON : 0
ABSTENTION : 0

L'Assemblée approuve à l'unanimité l'attribution de ce mandat à la fiduciaire Ruffieux SA à Bulle pour les années 2022, 2023 et 2024.

9. Divers

M. Henri Gendre souhaite remercier le Syndic et les membres du Conseil communal pour la clarté de ce qui a été présenté ce soir.
Les citoyens sont très bien renseignés.

La parole n'étant plus demandée, M. Luc Déglise, Syndic, peut clore cette assemblée communale à 22h10 en remerciant toutes les personnes présentes pour leur participation.

Il leur souhaite, au nom du Conseil communal, de joyeuses fêtes de fin d'année et les invite à partager le verre de l'amitié et la collation.

La secrétaire :

Le Syndic :